

Commentaires de Mme Cécile MAITROT, « Jardin d'Art et d'Essai »

Blog - Article « Quelle amélioration de la qualité de l'eau de la Seine la refonte de la station d'épuration Seine aval va-t-elle entraîner ? » – 30 octobre 2007

« Commentaire à propos de l'épandage des boues et de la nature karstique des sols de Seine-Maritime.

Il m'a été répondu que les plans d'épandage n'incluaient pas les parcelles qui comportent un risque. Encore faudra-t-il procéder à un inventaire systématique pour les localiser et hiérarchiser pour les protéger car la taille des parcelles de protection satellitaire des points d'infiltration dépend précisément de leur capacité d'absorption. Oui, nous avons des petites bêtises et des grosses bêtises...

En l'absence de données précises restant à établir, c'est sans doute la raison pour laquelle Monsieur le préfet de Seine-Maritime, par mesure de précaution, avait classé l'ensemble du département en zone vulnérable le 28 février 2003.

Selon mes renseignements, il n'existerait aujourd'hui que trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux en Seine-Maritime (SAGE) pilotés par leur propre Commission Locale de l'Eau (CLE) composée pour un quart, comme l'institue la loi sur l'eau de 1992, par des usagers, habitants, riverains et associations.

Au lieu de favoriser une telle gestion locale participative, le préfet laisse aux agriculteurs le soin d'interpréter à leur guise les contraintes de la loi sur l'eau au sein de Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) où même les élus sont minoritaires... Par conséquent, on constate inévitablement des abus, à commencer par le choix du périmètre d'études, qui interdit toute possibilité sérieuse de mettre en évidence le lien naturel entre bêtises et sources, puisque les terres agricoles plutôt sur le plateau, voire à cheval sur plusieurs bassins versant, excluent les sources du périmètre. Dans ces conditions et en l'absence de participation citoyenne en amont du processus décisionnel, la seule hiérarchie qui prévaut, in fine, s'avère d'ordre purement subjectif: il y a les bêtises qui arrangent et les bêtises qui dérangent... Comment les bureaux d'études pourraient-ils prétendre exercer scientifiquement leur mission?

Pour illustrer les insuffisances de ce type d'études hydrauliques, je vous glisse en pièce jointe le bref mais efficace témoignage de M. Jacob, membre du CESR, inscrit au procès verbal d'une réunion de CIAF sur le plateau de Fauville. Ce qui n'a pas empêché Monsieur le préfet de Seine-Maritime d'adopter le projet de remembrement...

Une CLE aurait permis de montrer les conflits d'intérêt quant à l'usage des sols grâce à sa plus large représentation.

Mieux que l'encombrement des tribunaux administratifs (seul recours possible), le débat public ouvert aux diverses sensibilités des participants est un temps nécessaire pouvant favoriser l'innovation sociale et environnementale pour le plus grand bénéfice des ressources en eau.

Ce n'est hélas pas encore entré dans les mœurs en zone rurale.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de participation des agriculteurs ou de leurs représentants le 23 octobre?

Espérons que les gros moyens déployés pour la refonte du service public de Seine Aval ne servent pas à dérouler le tapis rouge aux solutions salvatrices des multinationales de l'eau en zone rurale... »